

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Avis réouverture Carrière de l'Orchère

**Date :** Fri, 15 Oct 2021 13:23:54 +0200

**De :**

**Pour :** pref-enqpub-orcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr

**Copie à :**

Bonjour,

Nous nous permettons de vous écrire ce mail pour vous faire part de nos inquiétudes par rapport au projet de réouverture de la carrière de l'orchère par la société MEAC. Cette société se présente avec tout ce qu'il y a de plus vert et d'écolo sur ces communications et son site internet, là où de toutes évidence les enjeux de cette entreprise est une production de matière et matériau qui n'ont rien du label bio et dont les modes de production n'ont absolument rien d'écologique non plus.

En effet, nous nous inquiétons très fortement pour de nombreux éléments autour de ce projet.

- Il est évident qu'il y aura un impact écologique indéniable

- Sur les écosystèmes locaux
- Génération de pollution (bilan carbone du projet)
- Impact sur les nappes phréatiques et leurs niveaux
- Impact non réellement mesuré sur les sources naturelles locales comme celle de Chaudfonds sur layon
- la majorité du calcaire extrait va servir dans la fabrication de nourriture pour animaux dans le cadre d'élevage industriel (est-ce bien dans l'ère du temps?)
- les déversements dans le layon des eaux d'extractions qui va indéniablement impacter la qualité de l'eau
- la carrière étant à proximité de zones "espace naturel sensible", peut-on dire, sans l'ombre d'un doute (ne serait-ce que raisonnable), qu'il n'y aura pas d'impact sur la faune et la flore ?

- Il y a aura de nombreuses nuisances :

- Vibratoires par rapport au mode d'extraction
- Sonores aux alentours et de par les camions sur les routes
- De poussière générée par le transport et les extractions (dont la distance de dispersion paraît impressionnante, quid de l'impact écologique de ces poussières)

- impact touristique donc impact économique négatif sur la région (d'autant plus qu'aucun emploi ne sera créé localement), la carrière étant à proximité de zones classées.

- Impact sur la circulation routière et une augmentation drastique de la dangerosité des routes empruntées par les camions

- vis à vis des transports routiers que cela va générer comportant des nuisances sonores
- perturbations de circulation (notamment à Chalonnes déjà traversé par de nombreux poids lourds)
- le passage du pont sur la route de saint Lambert paraît être un point plus que bloquant car le croisement étant impossible (confirmer par plusieurs proches routier de professions)

- la route de saint lambert est emprunté par de nombreux transports scolaires
- la durée de l'exploitation potentielle est tellement énorme que cela implique qu'aucun recours ou remise en cause ne seront possibles avant longtemps quand bien même les contextes à charge et impacts relevés par la suite seraient importants et avérés.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à ces inquiétudes qui n'ont trouvé pour le moment aucun retour rassurant